

# Avis public

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, directrice générale, de la Municipalité du Village de Tadoussac, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal le 10 février 2020 à 19 h au 286, rue de la Falaise, à Tadoussac.**

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**DÉROGATION MINEURE**  
**DM2020-002**

**Nature et effets :**


- Demande de dérogation à l'article 10.3.1.2 du Règlement 253 relatif au zonage.
- Demande à ce que :
  - o Une clôture d'une hauteur maximale de 2 mètres puisse être implantée à l'intérieur de la marge de recul avant alors que le règlement prescrit une hauteur maximale de 1 mètre.

**Identification du site concerné :**

- Lot 4 342 779 du cadastre du Québec.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ à Tadoussac ce 6<sup>e</sup> jour de janvier 2020**

  
\_\_\_\_\_  
Marie-Claude Guérin  
Directrice générale